

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

**Aménagement des accès à
l'école Victor Hugo :
Approbation de la convention
de délégation de maîtrise
d'ouvrage entre la Ville de
L'Aigle et la CdC**

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, parallèlement à la rénovation de l'école Victor Hugo à L'Aigle, une réflexion est portée sur l'aménagement de ses accès. Ainsi, par décision en date du 6 mai 2025, il a été attribué le marché de maîtrise d'œuvre voirie et réseaux divers pour l'aménagement des accès à l'école au groupement Viamap / Adepe.

Le Conseil communautaire, lors de la séance du 18 décembre 2025, a approuvé l'acquisition à la commune de L'Aigle des parcelles cadastrées section AT n° 271 et 273 permettant l'aménagement d'un accès à l'école Victor Hugo à partir de la rue des sports.

Bilan financier prévisionnel de l'opération :

Sur la base du chiffrage au stade de la consultation des entreprises, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Bilan prévisionnel					
DEPENSES	en € HT	en € TTC	Part CDC (TTC)	Part SP Assainissement (TTC)	Montant à refacturer à la Ville - TTC
Etude d'urbanisme	27 550 €	33 060 €	16 530 €	969 €	15 561 €
Etudes géotechniques	4 025 €	4 830 €	3 767 €	142 €	921 €
Etudes cavités	- €	- €	- €	- €	- €
Etudes et diagnostics	31 575 €	37 890 €	20 297 €	1 110 €	16 483 €
Maîtrise d'œuvre	34 586 €	41 503 €	32 371 €	1 216 €	7 916 €
SPS	2 969 €	3 562 €	2 779 €	104 €	679 €
Géomètre	5 805 €	6 965 €	3 483 €	204 €	3 279 €
Autres honoraires (frais d'actes notariés...)	8 000 €	9 600 €	4 800 €	281 €	4 519 €
Honoraires	51 359 €	61 631 €	43 432 €	1 806 €	16 393 €
Conduite d'opération	17 399 €	17 399 €	13 571 €	510 €	3 319 €
Travaux préparatoires	49 743 €	59 692 €	46 558 €	1 749 €	11 385 €
Terrassement	53 924 €	64 709 €	64 709 €	- €	- €
Structures et revêtements	229 509 €	275 411 €	275 411 €	- €	- €
Bordures et caniveaux	41 890 €	50 268 €	50 268 €	- €	- €
Murets, soutènements, clôtures	6 850 €	8 220 €	- €	- €	8 220 €
Assainissement EU	12 960 €	15 552 €	- €	15 552 €	- €
Assainissement EP	61 830 €	74 196 €	- €	- €	74 196 €
Espaces verts	15 678 €	18 814 €	- €	- €	18 814 €
Signalisation	19 650 €	23 580 €	23 580 €	- €	- €
Estimation travaux	492 034 €	590 441 €	460 525 €	17 301 €	112 615 €
Aléas et révision de prix	34 442 €	41 331 €	32 237 €	1 211 €	7 883 €
Frais divers (AO, repro, constat d'huissier,...)	5 000 €	6 000 €	4 680 €	176 €	1 144 €
Autres frais	- €	- €	- €	- €	- €
Frais divers	5 000 €	6 000 €	4 680 €	176 €	1 144 €
TOTAL DEPENSES	631 809 €	754 691 €	574 742 €	22 114 €	157 836 €
			76%	3%	21%
RECETTES					
FCTVA	- €	123 800 €	94 281 €	3 628 €	25 891 €
TOTAL recettes	- €	123 800 €	94 281 €	3 628 €	25 891 €
Autofinancement	631 809 €	630 892 €	480 461 €	18 486 €	131 944 €

A ce stade, il convient de valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle.

Compte-tenu de la répartition des compétences, le montant des dépenses par collectivité est réparti comme suit :

- 21% pour la Ville de L'Aigle
 - 76% pour le budget général de la CdC
 - 3% pour le budget annexe assainissement
-
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 - Vu la délibération n° 2023-12-14-218 en date du 14 décembre 2023 approuvant la réalisation de l'opération de réhabilitation et de transformation de l'école élémentaire Victor Hugo en une école primaire intégrant l'école maternelle la Ribambelle et le bilan financier correspondant ;
 - Vu la décision n° 2025-04-28-122 du Président en date du 6 mai 2025 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des accès à l'école Victor Hugo au groupement Viamap / Adepe ;
 - Vu la délibération n° 2025-12-18-240 en date du 18 décembre 2025 approuvant l'acquisition à la commune de L'Aigle des parcelles permettant l'aménagement d'un nouvel accès à l'école Victor Hugo à partir de la rue des sports ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux d'aménagement des accès à l'école Victor Hugo
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 18 FEV. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 18 FEV. 2026

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026